



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Quorum..... 8
Présents..... 9
Votants..... 13
Excusés..... 2
Procurations.....4

Date de la convocation : 27/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur Didier VIDAL a donné procuration à Monsieur Claude REFREGERS, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Madame Régine VIALA, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien QUATREFAGES.

ABSENTS EXCUSES : Madame Anne-Marie JUANABERRIA, Monsieur Allan ASSIÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 7

DELIBERATION N° 4

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 62871 : à la collectivité de rattachement	5 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €			
R 70611 : Redev. assainissement collectif			5 000,00 €	
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar			5 000,00 €	
Total	5 000,00 €		5 000,00 €	
Total Général		-5 000,00 €		-5 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 13 voix pour

- D'AUTORISER la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03 NOV. 2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 03 NOV. 2025

*Le Maire
Claude VIDAL*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télerecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

